



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 4 octobre 2021 à compter de 20 h 00 à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et messieurs les conseillers suivants :

Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 21-10-239

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et en ajoutant le point suivant :

4.14 Retrait du nom de Michel Picotte comme gestionnaire chez Visa Desjardins, pour approbation

2 Greffe

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, pour approbation (doc)

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 septembre 2021, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)

4.2 Comptes du système de traitement des eaux usées, 76, carré des Pensées, pour approbation (doc)

4.3 Intérim au poste de responsable de l'urbanisme, pour approbation (doc)

4.4 Modification des conditions de travail de Mme Caroline Pigeon, adjointe administrative, pour approbation

4.5 Entériner l'engagement temporaire de Mme Jacqueline Houle au poste de responsable des finances et comme surnuméraire pour la formation de la nouvelle employée, pour approbation

4.6 Cauca – Facturation des frais COVID, pour approbation (doc)

4.7 Achat d'une tablette à la directrice générale, pour approbation (doc)

4.8 Programmation # 4 dans le cadre du Programme sur la taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2019-2023), pour approbation (doc)

4.9 Modification de la Politique de location des locaux du Centre communautaire Charles-D'Auteuil, pour approbation (doc)

4.10 Entente de partenariat avec la Fabrique pour l'utilisation et l'entretien du stationnement de l'église, pour approbation (doc)

4.11 Emplacement d'un centre de la petite enfance, pour approbation

4.12 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisés pour l'exercice financier courant de la Municipalité au 30 septembre 2021 et de l'exercice précédent, pour information (doc)

4.13 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant de la Municipalité au 31 décembre 2021 et ceux prévus au budget de cet exercice, pour information (doc)

5 Sécurité publique

- 5.1 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie, cotisation annuelle 2022 et entente, pour approbation (doc)
- 5.2 Mandat à Gespro inc. pour l'étude préliminaire d'opportunité de regroupement incendie, pour approbation (doc)
- 5.3 Demande à la Ville de Marieville leur collaboration pour une étude d'opportunité de regroupement des services incendie Marieville et Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour approbation
- 5.4 Demande à la Ville de Saint-Césaire leur collaboration pour une étude d'opportunité de regroupement des services incendie Saint-Césaire et Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour approbation

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Travaux de voirie sur la descente de la Côte-Double – Recommandation de paiement no. 2, pour approbation (doc)
- 6.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 – volet Projets particuliers d'amélioration (PPA), pour approbation (doc)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

8 Santé et bien-être

- 8.1 Budget révisé 2021 – Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville, pour approbation (doc)

9 Aménagement, urbanisme et développement

10 Loisirs et culture

11 Correspondances

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-240

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 13 septembre 2021
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 13 septembre 2021 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-241

- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le jeudi 16 septembre 2021
-

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le jeudi 16 septembre 2021 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 21-10-242

4.1 Approbation des comptes et salaires

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 174 141,42 \$

Salaires : 33 854,18 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur le point 4.2.

Résolution numéro 21-10-243

4.2 Approbation des comptes du système de traitement des eaux usées, 76, carré des Pensées

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que les comptes suivants, concernant le système de traitement des eaux usées situé au 76, carré des Pensées, soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 431,16 \$

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 21-10-244

4.3 Engagement temporaire de Mme Maryse Robidas au poste de responsable des services techniques, urbanisme et environnement

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'engager Mme Maryse Robidas, à temps partiel, pour assurer l'intérim au poste de responsable des services techniques, urbanisme et environnement jusqu'à l'embauche d'un nouvel employé et que ses conditions d'engagement soient mentionnées dans un document.

Il est également résolu que le poste de Responsable des services techniques, urbanisme et environnement lui confère l'ensemble des pouvoirs attribués à l'inspecteur en bâtiment, au responsable du service d'urbanisme et au fonctionnaire désigné pour l'application des règlements relatifs aux animaux et à l'encadrement des chiens ainsi que pour l'application de l'ensemble de la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-245

4.4 Modification des conditions de travail de Mme Caroline Pigeon, adjointe administrative par intérim

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de modifier les conditions de travail de Mme Caroline Pigeon, adjointe administrative par intérim, en rétablissant le poste à 36 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-246

4.5 Entériner l'engagement temporaire de Mme Jacqueline Houle au poste de responsable des finances et comme surnuméraire pour la formation de la nouvelle employée

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'entériner l'engagement temporaire de Mme Jacqueline Houle au poste de responsable des finances et comme surnuméraire pour la formation de la nouvelle employée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-247

4.6 Cauca – Facturation des frais COVID

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'autoriser le paiement des frais supplémentaires reliés à la pandémie à la COVID-19 demandés par CAUCA, au montant de 611,56 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-248

4.7 Achat d'une tablette I-PAD à la directrice générale

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de faire l'achat d'une tablette I-PAD à la directrice générale pour lui permettre de suivre son travail à distance et d'affecter cette dépense au poste budgétaire 02-130-01-701.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-249

4.8 Programmation # 4 dans le cadre du Programme sur la taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2019-2023)

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no. 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-250

4.9 Modification de la Politique de location des locaux du Centre communautaire Charles-D'Auteuil

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de modifier la Politique de location des locaux du Centre communautaire Charles-D'Auteuil tel que présenté, lequel document fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-251

4.10 Entente de partenariat avec la Fabrique pour l'utilisation et l'entretien du stationnement de l'église

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'accepter l'Entente de partenariat avec la Fabrique pour l'utilisation et l'entretien du stationnement de l'église tel que présenté, lequel document fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long reproduit.

Il est également résolu de mandater M. Denis Paquin, maire et Mme Pierrette Gendron, directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 4.11 a été reporté à une séance ultérieure.

4.12 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisés pour l'exercice financier courant de la Municipalité au 30 septembre 2021 et ceux de l'exercice précédent

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir pour l'exercice courant au 30 septembre 2021 et ceux de l'exercice précédent à la même date, conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal.

4.13 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant de la Municipalité au 31 décembre 2021 et ceux prévus au budget de cet exercice

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose l'état comparatif des revenus et dépenses prévus pour l'exercice courant au 31 décembre 2021 et ceux de l'exercice prévus au budget de cet exercice, conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal.

Résolution numéro 21-10-252

4.14 Gestion du compte de carte de crédit Desjardins

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** :

1. QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir délègue à la personne identifiée ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. QUE la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. QUE la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisés des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom de la personne autorisée à gérer le compte :

Titre	Nom	Date de naissance
Directrice générale	Pierrette Gendron	XXXX

6. QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-253

- 5.1 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie, cotisation annuelle 2022
-

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser le paiement de la cotisation à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie pour l'année 2022 au coût total 299 \$ (13 pompiers à 23 \$ chacun), d'affecter ce montant au budget 2022 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-254

- 5.2 Mandat à Gespro inc. pour l'étude préliminaire d'opportunité de regroupement incendie
-

Considérant les deux offres de services reçues à la Municipalité pour l'étude préliminaire d'opportunité de regroupement incendie;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Marcel Boulay, et **résolu** de mandater la firme de Gespro inc. pour l'étude préliminaire d'opportunité de regroupement incendie au coût de 4 484,03 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2021 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-255

- 5.3 Demande à la Ville de Marieville leur collaboration pour une étude d'opportunité de regroupement des services incendie Marieville et Sainte-Angèle-de-Monnoir
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de demander à la Ville de Marieville, leur collaboration pour une étude d'opportunité de regroupement des services incendie de Marieville et de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-256

- 5.4 Demande à la Ville de Saint-Césaire leur collaboration pour une étude d'opportunité de regroupement des services incendie Saint-Césaire et Sainte-Angèle-de-Monnoir
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de demander à la Ville de Saint-Césaire, leur collaboration pour une étude d'opportunité de regroupement des services incendie de Saint-Césaire et de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-257

6.1 Travaux de voirie sur la descente de la Côte-Double – Recommandation de paiement no. 2

Considérant qu'en date du 20 septembre 2021, M. Guillaume Van Herck, ingénieur de la firme FNX-INNOV, nous a transmis le décompte progressif no. 2 concernant les travaux exécutés par MSA Infrastructures inc., lequel recommande le paiement au montant de 20 689,14 \$ taxes applicables incluses;

Considérant que le présent décompte indique une retenue de garantie au montant de 8 228,35 \$ (taxes non incluses) représentant 5 % du coût des travaux pour une période d'un an;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Marcel Boulay et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 2 au coût vingt mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et quatorze sous (20 689,14 \$) à MSA Infrastructures inc. pour les travaux de voirie sur la descente de la Côte-Double selon la recommandation de M. Guillaume Van Herck, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-258

6.2 Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Dossier 00031252-1

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a

approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve les dépenses d'un montant de cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatorze dollars (185 514 \$) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-10-259

8.1 Budget révisé de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'accepter le budget révisé de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville en date du 26 août 2021 et d'acquitter le solde de 9 \$ correspondant à 10 % du déficit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 21-10-260

13 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
Le maire

(Original signé)
La directrice générale et
secrétaire-trésorière